

AGE ET DEGRÉ D'INSTRUCTION DES PERSONNES CONDAMNÉES  
POUR DELITS, ETC.—Fin.  
1888.

PROVINCES.	Condamnation.	INSTRUCTION.				AGES									
		Supérieure.	Elémentaire.	Incapable de lire ou d'écrire.	Non donnée.	Au-dessous de 16 ans.		16 ans et au-dessous de 21.		21 ans et au-dessous de 40.		40 ans et au-dessus.		Non donnés.	
						H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.		
Ontario.....	2,144	20	1,767	266	91	390	20	352	52	807	131	292	38	48	14
Québec.....	1,201	14	908	242	37	147	12	220	14	593	53	118	19	25	..
Nouv.-Ecosse.....	80	..	40	13	27	8	..	14	..	19	3	10	2	23	1
N.-Brunswick.....	71	1	34	18	18	7	2	12	2	22	2	12	2	10	..
Manitoba.....	67	1	58	1	7	13	..	5	2	30	1	9	1	6	..
Col.-Anglaise.....	122	..	61	12	49	3	..	14	2	60	6	9	1	23	4
Ile du P.-E.....	13	1	7	..	5	..	..	6	..	4	1	..	..	..	2
Les Territoires.....	49	..	9	3	37	..	..	..	..	..	..	..	..	..	49
Total.....	3,747	37	2,884	555	271	568	34	623	72	1,535	197	450	63	186	19

674. La diminution constante des années 1884, 1885 et 1886 dans le nombre de condamnés incapables de lire ou d'écrire a cessé, car en 1886, la proportion au nombre total était de 9·60 par cent, mais en 1887 elle s'est élevée à 15·24 par cent et en 1888 à 14·81 par cent. Il est probable que le soin apporté à la préparation des relevés est la cause réelle de cette augmentation. Quant aux âges, les proportions de ceux qui ont été condamnés était comme suit :—

	1886.	1887.	1888.
	Par cent.	Par cent.	Par cent.
Au-dessous de 16 ans.....	11·00	12·84	16·06
16 ans et au-dessous de 21.....	16·64	16·78	18·55
21 ans et au-dessous de 40.....	50·66	48·93	46·22
40 ans et au-dessus.....	17·92	18·26	13·69

Les chiffres ci-dessus sembleraient indiquer une augmentation dans la dépravation de la jeunesse, ce qui n'est pas encourageant et plus spécialement parce que l'augmentation est corroborée par les chiffres de 1884 et 1885, qui étaient de 10·13

Criminels  
au-dessous  
de 16 ans.